



**INFORMATION REGLEMENTEE**

**Ne pas diffuser, distribuer, publier, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon**

Paris, le 5 avril 2017

Iliad a été informée de la cession sur le marché hier de 1.015.400 actions d'Iliad S.A. (soit 1,72 % du capital), détenus par NJJ Holding, la holding d'investissement de Monsieur Xavier Niel, et par Xavier Niel, dans le cadre d'un placement privé.

A l'issue de ce placement, Monsieur Xavier Niel reste l'actionnaire majoritaire d'Iliad avec 52,43 % du capital. Il a souscrit un engagement de conservation de sa participation d'une durée de 90 jours à compter du règlement-livraison de l'opération, sous réserve de certaines exceptions.

Cette cession de titres permettra à Iliad d'élargir son flottant.

Société Générale Corporate & Investment Banking a agi en tant que teneur de livre unique dans le cadre de ce placement.

A propos d'Iliad

*Le Groupe Iliad est la maison-mère de Free, l'inventeur de la Freebox, le 1<sup>er</sup> boîtier multiservices sur l'ADSL. Free est à l'origine de nombreuses innovations sur le marché de l'accès Haut Débit et Très Haut Débit (VoIP, IPTV, forfaitisation des appels vers de nombreuses destinations). Free propose des offres simples et innovantes au meilleur prix. La Freebox Révolution, la 6<sup>ème</sup> génération de Freebox intégrant notamment un NAS et un lecteur Blu-Ray™ est complétée par la Freebox mini 4K, 1<sup>ère</sup> box Android TV™ et 4K sur le marché français. Free a été le 1<sup>er</sup> opérateur à intégrer au forfait de sa box les appels des lignes fixes vers les mobiles. Free est également le 1<sup>er</sup> opérateur à avoir intégré à ses offres les appels vers les DOM. Depuis janvier 2012, Free démocratise l'usage du mobile avec des offres simples, sans engagement et à un prix très attractif. Free inclut dans son Forfait Free le roaming toute l'année depuis les pays de la zone Europe mais aussi depuis les États-Unis, l'Australie, l'Afrique du Sud, le Canada, Israël et la Nouvelle-Zélande (en 3G). Free compte plus de 19 millions d'abonnés (dont 6,4 millions d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit et 12,7 millions d'abonnés mobiles au 31/12/2016).*

Place de cotation : **Euronext Paris**

Lieu d'échange : **Eurolist A d'Euronext Paris (SRD)**

Code valeur : **ILD**

Code ISIN : **FR0004035913**

Classification FTSE : **974 Internet**

Membre du **Euro Stoxx, SBF 120, CAC Next 20, CAC Mid 100**

## Avertissement

Aucune communication ni aucune information relative au placement décrit dans ce communiqué ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. Le placement mentionné dans cette communication (« **Placement** ») peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques et toute personne qui serait amenée à posséder un quelconque document ou toute autre information dont il est fait référence dans ce communiqué devra s'informer à ce propos et respecter ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE, telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen ainsi que, le cas échéant, les amendements à cette directive dans la mesure où ceux-ci ont été transposés dans l'État membre concerné de l'Espace Économique Européen (la « **Directive Prospectus** »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou de souscription, ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans quelque pays que ce soit.

En France, l'offre et la cession de valeurs mobilières décrites dans ce communiqué de presse sont effectuées exclusivement dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Elles ne constituent pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du Code monétaire et financier et ne donneront pas lieu à l'établissement d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « **États Membres** »), ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions Iliad vendues par Monsieur Xavier Niel et NJJ Holding rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les actions Iliad ne peuvent être offertes ou vendues par Monsieur Xavier Niel et NJJ Holding qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus.

Les valeurs mobilières n'ont pas été et ne seront pas enregistrées conformément au US Securities Act de 1933, tel que modifié, et ne peuvent être ni offertes ni vendues aux États-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement. Monsieur Xavier Niel et NJJ Holding n'ont pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux États-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique.

Ce document ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, ce document ne peut être distribué et n'est destiné (i) qu'aux personnes ayant une expérience professionnelle dans le domaine des investissements régis par les dispositions de l'article 19(5) de la loi Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, telle que modifiée (le « **Financial Promotion Order** »), (ii) aux personnes visées par l'Article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order (« *high net worth companies, unincorporated associations, or trust* ») ou (iii) aux personnes à qui ce document peut autrement être légalement transmis (ces personnes sont ci-après dénommées les « **personnes concernées** »). Au Royaume-Uni, aucune autre personne qu'une personne concernée ne peut agir sur la base de ce document ; tout investissement ou activité d'investissement à laquelle ce document fait référence ne pourra être réalisé que par les seules personnes concernées.

**Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.**